

Docteur Pierre CASTAY
Vétérinaire
de la Faculté de Médecine
de TOULOUSE.

Nice, le 22 août 1945.
9, avenue Malausséna
Tél. 824-04.

Monsieur le Président,

J'apprends par la Presse que vous êtes chargé de l'ins-
truction de l'affaire René BOUSQUET.

J'ignore quels sont les chefs d'accusation qui pèsent
sur l'ancien Secrétaire Général à la Police, mais il est de mon de-
voir de vous faire connaître un fait de nature à vous être de quel-
que utilité :

Ancien Chef régional du Réseau de Renseignements angla-
"Fraget" dans la Résistance, pour les Alpes-Maritimes, le Var et l
Basses-Alpes, j'ai été arrêté par l'O.V.R.A. italienne le 27 avril
1943, à la suite d'une grave imprudence d'un agent. Interrogé à
Nice (Villa Lynwood^o, torturé, déporté en Italie, incarcéré à la
prison de San Remo, j'ai été livré à la Gestapo au mois de mai et
carcé à la prison de Fresnes où j'ai subi, tant au cours des int-
rogatoires que dans ma cellule murée, les traitements nazis que vo-
savez.

Je suis parvenu à faire connaître à ma femme le lieu de
ma détention quelques jours avant sa condamnation à mort, le 10 oc-
tobre 1943.

Ma femme se rendit à Vichy aussitôt, et se mit en rappo-
avec le Secrétariat général à la Police par l'intermédiaire du Col
René Marty, et exposa franchement les faits.

M. René BOUSQUET prescrivit alors au Colonel MARTY de d-
mander à l'échelon de Paris (Intendant de Police Saury) d'obtenir

coûte que coûte, ma liberté immédiate.

M. SAURY y parvint de justesse, puisque, condamné à mort le 10 octobre 1943, j'étais escamoté le 8 novembre.

Il ressort donc de mon aventure que M. René BOUSQUET, connaissant mon activité de résistant, n'hésita pas à faire entreprendre par le Colonel MARTY des démarches pressantes pour que je sois remis en liberté, sachant bien que je n'aurais d'autre hâte, une fois libéré, que celle de redevenir le "terroriste" que j'étais. C'est d'ailleurs, vous n'en doutez pas non plus, ce que je fis.

J'ai tenu, Monsieur le Président, à ce que vous n'ignoriez pas cette aventure. Elle pourra peut-être aider la justice dans son jugement. C'est dans cette intention que je vous l'ai fait connaître.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.--

P. CASTAY.

Ancien Chef régional dans la Clandestinité.
Ancien Commandant dans les F.F.I.
Membre du Bureau Régional de la Fédération Nationale des Anciens de la Résistance.
Membre du Bureau Régional de la Fédération des Officiers de réserve républicains.

JEAN VAUJOUR

7, rue Boileau

PARIS - (XVI^e)

Paris, le 21 Février 1949.

Monsieur le Bâtonnier RIBET
17, quai Voltaire
PARIS

Monsieur le Bâtonnier,

Je viens d'apprendre que l'affaire BOUSQUET allait être évoquée devant la Haute-Cour au début du mois de Mars.

J'avais pensé apporter à cette occasion et sur un fait précis auquel j'ai été intimement mêlé, un témoignage susceptible d'être retenu par la Haute-Cour, mais je suis appelé à quitter la France pour un voyage d'affaires le 28 Février.

Je tiens donc à toutes fins que vous jugerez utiles à vous informer des faits suivants :

En ma qualité de compatriote du Président QUEUILLE et d'ancien attaché à son Cabinet au Ministère des Travaux Publics en 1937 et 1938, j'ai conservé avec celui-ci après les douloureux événements de 1940 et sa retraite à Neuville des contacts étroits. C'est ainsi que j'eus l'occasion le 13 Février 1943 de lui rendre visite en Corrèze et c'est au cours de cette entrevue qu'il me fit part de son départ prochain pour l'Angleterre. Ce départ primitivement fixé au début de Mars, fut, à la suite d'une première tentative malheureuse, reporté à quelques semaines plus tard, mais entre temps, le bruit ayant couru que M. QUEUILLE avait rejoint Londres, ce dernier jugea plus opportun pour déjouer tout soupçon, de revenir à Neuville, donnant comme prétexte à son absence, un voyage d'affaires dans la région de Lyon.

Il était donc convenu qu'un nouveau départ serait organisé pour la fin du mois de Mars. Or, j'étais à cette même époque en liaison avec mon ami, M. J.M. WEBER et par son intermédiaire avec M. René BOUSQUET. Ce dernier m'avait, à différentes reprises en 1942 et au début de 1943, dans des conversations que je n'ai pas oubliées, demandé des nouvelles du Président QUEUILLE qu'il avait bien connu avant la guerre. Il m'en parla dans des termes où se

manifestait la respectueuse sympathie qu'il lui portait. Ceci m'autorisait à faire état de ces conversations auprès du Président en 1943. Celui-ci me demanda alors de veiller à ce que dans toute la mesure du possible, la Police ne s'intéresse pas trop à lui.

"Parfaitement édifié sur les sentiments de M. BOUSQUET, je crus donc opportun de l'informer de cet entretien et j'eus la certitude immédiate que celui-ci avait parfaitement compris le sens de mes propos lorsqu'il me donna tous ses renseignements à cet égard."

"C'est ainsi qu'à une date qui se situe dans les derniers jours de Mars 1943, M. BOUSQUET me fit savoir par l'intermédiaire de M. WEBER qu'à l'issue d'une réunion ministérielle qui s'était tenue à Vichy, il avait été envisagé l'internement de M. QUEUILLE à la suite des rumeurs concernant son départ."

"Cette communication me fut faite un soir vers 20 h. Par l'intermédiaire de deux amis intimes du Président, M. COSSON décédé depuis et, je crois de M. MAROUEIX, ancien secrétaire en chef de la sous-préfecture d'Ussel, M. QUEUILLE fut informé le lendemain du risque qu'il courait. Effectivement, 48 h. plus tard, un Commissaire de Police se présentait à son domicile et ne l'y trouvait point."

Le Président me rappelait encore ces jours-ci ces heures difficiles en évoquant l'action efficace de tous ceux qui d'un bon ou d'un autre de cette chaîne, lui avaient permis d'échapper aux rigueurs de l'internement, et, vraisemblablement des géôles allemandes.

"Au cours de cette récente et même conversation le Président informé par mes soins des termes de la présente lettre me confirmait à la fois l'exactitude de ces faits et tout le prix du service qui lui avait été ainsi rendu par René BOUSQUET."

"J'ai donc estimé de mon devoir, Monsieur le Bâtonnier, de porter à votre connaissance cet élément précis de l'action du Secrétaire Général à la Police de l'époque, en vous laissant le soin d'en informer éventuellement ses juges."

Veillez agréer, Monsieur le Bâtonnier, l'assurance de ma parfaite considération.

J. Vaujour

Jean VAUJOUR
Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix
de Guerre - Médaille de la Résistance - Evadé,
France - Membre du Réseau Soulas-Salmon

Paris, le 4 février 1946.

5
107
1174 121

à Monsieur le Président MITTON
Juge d'instruction Délégué près la Haute-Cour de justice
Haute-Cour de Justice - Palais du Luxembourg
P A R I S

Monsieur le Président,

J'apprends que vous êtes chargé de diriger la procédure d'instruction concernant l'activité de M. René BOUSQUET, ancien secrétaire Général pour la Police au Ministère de l'Intérieur.

A la demande de Maître DOUBLET, je tiens à préciser que pendant tout le temps où Monsieur BOUSQUET a occupé ces fonctions, alors que j'étais moi-même dans la Résistance, chargé par le Comité d'Alger de l'organisation des services de la Sécurité militaire en France, j'ai à diverses reprises pu constater que des ordres avaient été donnés par Monsieur BOUSQUET pour que les mandats d'arrêt décernés à la demande des Allemands contre certaines personnalités de la Résistance ne fussent pas exécutés.

Etant l'objet moi-même de l'un de ces mandats, je n'ai, jusqu'à l'arrivée de Demand, jamais été inquiété par la police française.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Navarre

Général NAVARRE
6 avenue du 61 Détache
PARIS - 7ème



Palais. 21 juin 49.

Monsieur le Colonel

Après avoir vu
vos défenses aujourd'hui M. Bourget
de votre haute cour, je crois pouvoir
vous révéler un fait intéressant.

En août novembre
1942, mon père Pierre, ancien sec-
rétaire de l'état aux affaires étrangères,
est détenu à travers l'Indochine, je
représentant au gouvernement l'époque
que cette détention est préjudiciable
à sa santé, alors qu'en son temps
au Vietnam, en H. C. Paris, on il pouvait
se soigner. Cette demande fut envoyée
à l'opinion de M. Bourget, qui en

fit aucune difficulté pour se commander
l'adoption de la nature qu'il sollicita.
Bien plus, la surveillance dont fit autoriser
mon père à Saxe-Cobourg était si ~~faible~~ faible.
V^u celui-ci qui refusa ~~ce~~ ce ~~document~~, après
quelques semaines, le long d'un ~~claudes~~
don il s'envola pour l'Angleterre. Vous savez bien
qu'il arriva à Londres le général de bataille le
nomme ambassadeur du comte d'Alton.

Je ne sais si M. Bouquet avait pu présenter
les indications de son père. Mais il me paraît
certain que les dispositions qu'il avait prises
surtout ont été traitées pour un ~~début~~
une ~~personne~~ ^{intelligente} d'habileté. M. Bouquet
devait bien s'apercevoir que son père se était
parvenu à se en pas profita.

Très respectueusement,
l'assurance de mes sentiments respectueux
et dévoués

André Vieux

Je soussigné GRANDCLER Marcel, Inspecteur Archiviste à la Sûreté Nationale, demeurant 117, rue de Vaugirard à Paris, déclare ce qui suit :

Dés fin 41, j'ai appartenu à la Résistance, (A.S.) comme chef de file d'un important noyau de patriotes. (marins, policiers, civils).

Sur les instances de mon chef direct, Monsieur DUDEHOEF-FER, (alias Lieutenant-Colonel PONTCARRAL) et grâce à l'appui d'un fonctionnaire qui était déjà en place, je suis rentré au Cabinet de Monsieur BOUSQUET, le 1er Octobre 1943, poste que j'ai continué à occuper sous DARNAND jusqu'au mois d'Août 44.

En tant que résistant, j'atteste que je n'ai eu à fournir des renseignements à notre cause qu'au départ de Monsieur BOUSQUET, car étant chargé du courrier du Cabinet je n'ai pu retenir aucun grief qui puisse nuire à des personnes patriotes

Pendant ces trois mois j'ai eu la preuve que les arrestations opérées étaient celles qui s'imposaient, les intéressés étaient "brulés" et risquaient d'être arrêtés par les allemand

Ces faits étaient importants puisque à cette époque les prisons françaises étaient inviolables.

La veille de son départ, Monsieur BOUSQUET remit l'instruction d'envoyer par T.S.F. l'ordre de libérer immédiatement Monsieur Jean NOCHER. L'intéressé devait être recherché quelques jours après sur les ordres de DARNAND.

Plusieurs fois Monsieur BOUSQUET, en apprenant les différends qui éclataient entre maquis et G.M.R. s'interposa comme médiateur (notamment dans les environs de Limoges) sans que pour cela le fait soit connu des allemands.

Je conserve à Monsieur BOUSQUET toute mon estime de Français et regrette que sa personnalité ait eu ce rôle ingrat, lequel en définitive lui a permis de servir les intérêts de beaucoup de compatriotes.

Paris, le 9 janvier 1946.

J. Grandcler

g^e F.F.I. Rossat

M. ROSSAT Fernand Leon, 58 ans, 22° B.S.M.C.
19 rue Copernic Paris 16°

(ain)

Je n'ai jamais vu personnellement M. Bousquet, mais j'ai été en liaison clandestine avec lui par l'intermédiaire de M. le Colonel Marty, de mars 1943 au 6 décembre 1943.

Je commandais à l'époque un "maquis" entre Chatel-Montagne et St-Nicolas des Biefs, dans l'Allier, xxx Je connaissais depuis environ 1936 M. le Colonel Marty, par l'intermédiaire de Mlle Bello.

J'ai perdu le contact avec lui jusqu'en 1941, date de mon évvasion de captivité, où je l'ai retrouvé à Vichy alors qu'il était dans un Ministère à Vichy. Je le mis de suite au courant de mon action commençante dans la Résistance et il me donna un appui total. Il m'informa que Lemoine et Bousquet étaient entièrement acquis à ses idées et se proposa de s'en ouvrir à M. Bousquet.

Peu de temps après, je revis le Colonel Marty qui me dit textuellement : " M. Bousquet, comme je le prévoyais est d'accord. Il est inutile que vous reveniez nous voir, vous aurez maintenant un agent de liaison."

Je partis commander mon Groupe de Résistants. Je redevais chaque samedi chez moi, à Vichy, et un de ces samedis, j'eus l'occasion de rencontrer à mon domicile l'agent de liaison qui, après avoir pris contact avec ma femme au préalable, et prévenu par elle de mon arrivée, m'attendait.

Il s'agit d'un inspecteur de Police, alsacien, dont le nom est, je crois, Fischmeier, qui ha était à l'époque aux alentours de l'Hotel de Ville, et dont je vous enverrai l'identité exacte que je vais demander à ma femme.

Cet inspecteur engagea la conversation comme suit :
"Je suis envoyé par le Colonel Marty. Je sais que vous êtes de la Résistance. Vous pouvez compter sur M.M. Lemoine et Bousquet, et Marty, comme sur moi-même. Dès qu'une opération de police sera dirigée contre la Région que vous tenez, je vous en avertirai".

Je fait, à chaque opération qui se préparait contre nous je fus prévenu de tout : effectifs, véhicules, dates....

J'ai pu ainsi éviter au moins 6 fois le contact avec les Forces de Police envoyées contre nous.

Le 6 décembre 1943, je fus prévenu par ce même Inspecteur d'une grosse opération avec camions qui se préparait contre nous. J'ai eu les effectifs exacts pour les forces de police françaises. Je pus ainsi prendre mes précautions pour sauver mon groupe. Malheureusement, 23 de mes hommes envoyés en corvée et détachés assez loin du P.C. n'ont pu être touchés à temps, et furent faits prisonniers par la section de S.S. qui accompagnait les forces françaises.

A la suite de quoi, je dus démenager mon groupe et le passer en compte au groupe de Roanne, et je fus moi-même obligé de quitter la région, dénoncé à la Gestapo par Pradin, de Ferrières-sur-Sichon.

J'ai ainsi perdu tout contact avec le colonel Marty et M. Bouquet.

Je tiens M. Bouquet pour un grand français qui dans mon cas particulier m'a permis de sauver de nombreux hommes et tant que je n'aurai pas la preuve de sa culpabilité à laquelle je ne peux croire, je lui conserve toute mon estime.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA

PROCÈS-VERBAL

SURETÉ NATIONALE
CIRCONSCRIPTION DE VICHY



Service des Recherches
de Sécurité Publique

N° 972-S.P.
N° 7137/D

N° 563

L'an mil neuf cent quarante huit le neuf août

Nous, MOUVET Jean, Commissaire Principal

Chef de la Circonscription de Police de VICHY

Officier de Police Judiciaire, auxiliaire de Monsieur le Procureur de la
République,

OBJET:

Exécution d'une Com-
mission Rogatoire

-----"Assisté de l'Inspecteur-Chef SUPPLISSIAU de nos
services.

Affaire: C/René BOUSQUET
Ancien Secrétaire
général à la Police

-----"Agissant en vertu de la Commission Rogatoire ci-
jointe, en date du 29 Juillet 1948, émanant de la Com-
mission d'Instruction près la Haute Cour de Justice,
à nous subdéléguée pour exécution le 31 Juillet 1948,
par Monsieur le Juge d'Instruction de l'arrondissement
Judiciaire de CUSSET (Allier) et relative à la Procé-
dure Instruite contre:

-----" René BOUSQUET ", Ancien Secrétaire Général à
la Police.

-----"Vu les Instructions contenues dans la dite Com-
mission Rogatoire.

DEPOSITION du TÊMOIN

M. FAURE André Jean,
50 ans, Préfet Régio-
nal de Lorraine en
retraite, actuel-
lement domicilié
Elysée-salace à
VICHY.

-----"Avons fait comparaître devant nous: Monsieur
FAURE André Jean, 60 ans, né le 28 Octobre 1887 à
Saint-Médard de Mussidon (Dordogne), Préfet Régional
de Lorraine en retraite, actuellement domicilié ELYSÉE
PALACE, rue Georges Clémenceau à VICHY.

-----"Lequel après avoir déclaré n'être parent, allié,
ni serviteur de l'inculpé et avoir prêté serment de
dire toute la vérité, rien que la vérité, a déposé
comme suit:

-----"J'ai été appelé à l'Inspection générale des
Camps du territoire en Septembre 1941. J'ai conservé
ce poste jusqu'au mois de Juillet 1943, date à laquelle
j'ai été nommé Préfet Régional de Lorraine, à NANCY.

-----"En Avril et Mai 1943, je fus chargé de régler
des difficultés graves surgies dans la région de LIMOGES.
Je conservai néanmoins, pendant cette courte période,
la direction effective de l'Inspection Générale.

-----"Depuis Avril 1942 jusqu'à Juillet 1943, j'ai donc
exercé mes fonctions pendant que M. René BOUSQUET était
Secrétaire Général à la Police.

A. J. P.

J.P.

.../...

.../... "Lorsque je pris les camps en septembre 1941, ils étaient dans un état lamentable, ce qui provoquait des protestations unanimes à l'étranger et des campagnes de presse contre la France (Italie et Suisse notamment).-----

-----"C'est la raison du reste pour laquelle le Gouvernement d'alors décida de créer un organisme autonome, indépendant, seule mesure capable d'apporter sans délai l'amélioration fondamentale indispensable.-----

-----"Lorsque "René BCSQUET" arriva au Secrétariat Général de la Police, la réorganisation matérielle des camps était achevée, avec le concours dévoué des grandes organisations de bienfaisance juives et protestantes; le Pasteur BOEGNER m'apporta notamment un concours précieux dans les réalisations obtenues.-----

-----"Les Camps étaient inégalement répartis sur l'ensemble du territoire: On peut citer, tant pour la région Nord que pour le Sud: DOULLENS dans la Somme - GAILLON dans l'Eure: AINCOURT et LINAS-MONTLERY en Seine-et-Oise: - LES TOURELLES et DRANCY (ce dernier jusqu'au 1^{er} Juillet 1942) dans la Seine: - BORGUE en Meurthe-et-Moselle: - BENS dans l'Yonne: - VOVES en Eure-et-Loir: PITHIVIERS dans le Loiret: - MONS dans le Loir-et-Cher: - CHATEAU-BRIANT (jusqu'au début de 1942) en Loire-Inférieure: - MONTENDRE dans la Charente-Inférieure: - MERIGNAC de la Vienne: - Les ALLIERS en Charente: - POITIERS dans la Vienne: - St-PAUL d'AYJEAU et BEXON dans la Haute-Vienne: - CRT-BARRAUX dans l'Isère LA GUICHE (Sanatorium) en Saône-et-Loire: - SISTERON dans les Basses Alpes: - LES MILLE et SALIERS dans les Bouches-du-Rhône: - NIVE-SALTE dans les Pyrénées-Orientales: - VERNET dans l'Ariège: NOE de la Haute-Garonne: - St-SULPICE-LAPINTE et GAILLAC dans le Tarn GURS dans les Basses-Pyrénées.-----

-----"Il n'y était plus guère interné, au moment où René BCSQUET devint Secrétaire Général, que des Israélites et les personnes que les services avaient envoyées à titre de répression politique des communistes notamment.-----

-----"Les son arrivée, René BCSQUET manifesta une compréhension clairvoyante de la situation et approuva ma doctrine que j'avais toujours préconisée, et que j'avais à la demande du Ministre de l'Intérieur longuement développée par une conférence aux Préfets Régionaux, à la Villa Straus à VICHY, en Janvier 1942 si mes souvenirs sont précis: libérer le plus possible les Camps. C'était un problème Politique certes, mais aussi économique et moral. René BCSQUET avait parfaitement compris ce que beaucoup n'admettaient pas encore: qu'il était inique de conserver dans les Camps des personnes parce qu'elles avaient manifesté des idées contraires à celles du Gouvernement. Et plus, des erreurs lourdes avaient été commises dans ces internements souvent décidés hâtivement. Il était indispensable de réviser les dossiers et de libérer au plus tôt ceux qui n'avaient pas de raison sérieuse d'être retenus.-----

-----"C'est ainsi, pour donner une approximation chiffrée de l'oeuvre de libération accomplie dans ce sens, que les camps, qui contenaient 25.000 Internés environ lorsque j'arrivais à l'inspection, en Septembre 1941, n'en comptaient plus que 5.000 lorsque je fus nommé Préfet Régional à NANCY.-----

-----"On peut estimer que 7 à 8.000 environ, des Israélites pour la plupart, ~~les~~ avaient été évacués par les services que j'avais organisés à Casablanca pour les embarquer sur l'Amérique Latine ou aux Etats-Unis, avant la nomination de René BCSQUET au
.../...
A.I.R 72

... "Secretariat Général à la Police. C'est donc un chiffre de 30 à 32 000 environ qui furent libérés pendant qu'il était Secrétaire Général. Il conviendrait de préciser à cet égard que, si mes Services étudiaient les dossiers des internés et proposaient les libérations, celles-ci ne pouvaient être acquiescées qu'avec l'agrément du Secrétaire Général à la Police. Or, j'ai toujours été en plein accord avec BOCUSQUET pour ces libérations. Nous avions à ce sujet des conférences fréquentes, et son activité personnelle a toujours stimulé énergiquement ses propres services pour hâter les décisions utiles.

-----"Il n'a jamais été livré d'Internés aux Allemands, si ce n'est des juifs Allemands qui avaient, au début de la guerre, été refoulés d'Allemagne sur la France, et qui étaient disséminés dans un certain nombre de Camps de la Zone Sud: NIVERSALTES (P. G.) et URS notamment (B.P.). Les Allemands exigèrent leur restitution au début de 1943. Et, pour nombre d'entre eux du reste on réussit à éviter de les renvoyer dans leur pays d'origine.

-----"J'ajoute que René BOCUSQUET, dès fin de 1942 fit sienne ma proposition d'organiser une Commission Supérieure de révision des dossiers des Internés. Cette Commission fut créée le 18 Janvier 1943. Elle était composée du Secrétaire Général à la Police, du Secrétaire Général pour l'Administration, de l'Inspecteur Général des Camps, d'un haut fonctionnaire représentant le Ministre de la Santé Publique, un Commissaire du Pouvoir, délégué personnel du chef du Gouvernement. Elle avait pour mission d'examiner directement et sans intermédiaire les dossiers de tous les internés qui restaient dans les camps.

-----"Lorsque je partis pour NANCY, la Commission avait déjà prononcé de nombreuses libérations.

-----"Un autre fait est à retenir, d'importance primordiale:-----

-----"Je l'ai dit, les Préfets décidaient de l'internement de leurs administrés dont ils avaient eu croyant avoir à se plaindre. On comprend les abus. - Je demandais, et obtins grâce à René BOCUSQUET, que le droit d'internement fut enlevé aux Préfets Départementaux pour être exclusivement réservé aux Préfets Régionaux. - Un texte décida cette mesure et, depuis lors, les internements diminuèrent dans des proportions considérables. Les Préfets Régionaux n'acceptant qu'après examen approfondi et nouvelles enquêtes les propositions d'internement de leurs Préfets Départementaux. C'est ainsi, à titre d'exemple que pendant les 14 mois où je fus Préfet régional à NANCY, pas un seul internement ne fut ordonné dans ma région.

-----"Je crois devoir, en dehors du rôle de René BOCUSQUET dans la question si grave des Camps d'internement, rappeler un fait qui s'est passé, précisément lorsque j'étais Préfet régional de LIMOUSIN.

-----"J'ai dit plus haut que j'avais été désigné pour tenter d'aplanir de lourdes difficultés surgies dans la Région avec les Autorités Allemandes; elles étaient si graves, en vérité, que deux jours après mon arrivée, l'Intendant de Police HUGUET était arrêté par les autorités occupantes, ainsi que plusieurs Commissaires de Police. C'est grâce à l'intervention personnelle de René BOCUSQUET du reste que HUGUET fut libéré presque aussitôt pour être mis temporairement à EVAUX afin d'éviter qu'il ne fût repris.

-----"Une des difficultés angoissantes surgies en Limousin qui exaltaient la colère des Allemands était la présence de nombreux résistants sur le Plateau de Mille Vaches. Tous les transfuges du S.T.O. et notamment les ouvriers de la Manufacture d'Armes de TULLE se réfugiaient au Plateau de Mille Vaches.

A. J. F.

72



.../...

.../..."Or, une nuit de Mai 1943, je fus alerté par un coup de téléphone du Commandeur de la Gestapo de LIMOGES, me demandant une audience de toute urgence. Reçu aussitôt, il m'informait qu'il avait obtenu du Général CBERG, Chef suprême de la Gestapo en France, l'envoi de deux Compagnies de S.S. "pour nettoyer avec des mitrailleuses lourdes le Plateau de Mille Vaches". Je protestai contre cette mesure contraire aux conventions d'armistice, et déclarai au Commandeur que j'allais immédiatement partir pour VICHY afin que l'ordre donné par le Général CBERG fût rapporté. Devant lui, du reste, je téléphonai au Préfet de la Corrèze de venir sans délai me rejoindre à LIMOGES pour nous rendre ensemble à VICHY, le Plateau de Mille Vaches étant dans son Département.

-----"Partis dans la nuit, nous arrivâmes au petit matin à VICHY et, sans désemparer, malgré l'heure matinale, j'obtins de BOUSQUET qui arrachait au Général CBERG le contre ordre attendu. Ainsi les S.S. ne massacrèrent pas le maquis du Plateau de Mille Vaches. Bien plus, les Allemands exigeant qu'une opération de Police fût sans délai effectuée BOUSQUET organisa avec des forces importantes de la Police Nationale une expédition sur le Plateau de Mille Vaches qui prit beaucoup de temps pour être mise au point et pour permettre à tous ceux qui y avaient un intérêt à changer de lieu. Si bien que lorsque les forces de Police arrivèrent sur le Plateau de Mille Vaches, il y avait déjà plusieurs jours que tous les maquisards en étaient partis.

-----"Je compte rentrer à Paris dans la première quinzaine de Novembre et je me tiendrai à la disposition du Magistrat instructeur pour toutes indications ou renseignements complémentaires qu'il pourrait désirer.

Lecture faite, persiste et signe.
approuvant deux acts rayés nuls

LE COMMISSAIRE PRINCIPAL

Aurélien Jean Faure

[Signature]

Dont Acte:

LE COMMISSAIRE PRINCIPAL



[Signature]

Audition de M. LEVY BALENSI, Maurice, 53 ans, Ing. des Pts et Chaussées
 20, rue de la Faisanderie, Paris
 Le 21 Mars 1946.

A l'automne 1943, alors au Secrétariat d'Etat aux Communications à Vichy, j'ai été averti par M. CHANU, mon collègue, dont le bureau était à côté du mien, qu'une rafle devait être opérée dans le Py-de-Dôme par 4.000 S.S. Je me suis mis en rapport immédiatement avec M. ETTENHAUSEN, mon chef de réseau, sous-chef de bureau au Ministère des Finances, qui a été fusillé en juillet 1944, je crois, au Fort de Montluc, à Lyon.

M. ETTENHAUSEN m'a dit qu'il était au courant et qu'il ne manquerait pas de faire le nécessaire.

J'ignorais à l'époque que le renseignement provenait de M. BOUSQUET et de M. VACQUIER, que je ne connaissais ni l'un, ni l'autre.

J'ajoute que jusqu'à l'arrivée de DARNAND à Vichy, je n'ai jamais eu, en ma qualité de fonctionnaire israélite, d'ennuis sérieux.

Signé : LEVY-BALENSI.

MOUVEMENT DE LIBÉRATION NATIONALE



EX-MOUVEMENTS UNIS DE LA RÉSISTANCE

COMBAT

LIBÉRATION

FRANC-TIREUR

LIMOGES, le _____ 194

A T T E S T A T I O N

-:-:-:-

Le soussigné, LABARRE Henri, André, chef d'Escadron de réserve (Alias Colonel LEFORT, ex chef régional de l'Armée secrète de la Région 5) officier de la Légion d'Honneur, médaille de la Résistance avec Rosette, Président de la commission régionale F.F.I. de Limoges, atteste avoir connu Monsieur BOUSQUET René en mars 1934 au cours des inondations du Sud-Ouest, alors qu'il était à Montauban, chef de Cabinet du Préfet du Tarn-et-Garonne.

A cette époque, la ville basse de Montauban était sous les eaux.

Au cours de périlleux sauvetages, BOUSQUET réussit à arracher à la mort de nombreux Montalbanais qui se noyaient. Le réel mépris du danger dont il fit preuve en cette circonstance, son attitude courageuse et son sang-froid admirable lui valurent de recevoir la Croix de chevalier de la Légion d'Honneur.

Sous l'occupation, fin 1943, j'ai revu BOUSQUET à Toulouse. Il venait de terminer son enquête sur l'assassinat de Maurice SARRAUT. Les renseignements qu'il avait recueillis lui permirent d'affirmer que ce crime odieux était l'oeuvre de la Milice. Il était très ébattu. "La France, me dit-il, vient de perdre un

grand Français et un grand républicain, sa perte est un grand malheur pour notre Pays". "Si j'avais pu exercer pleinement mes fonctions, jamais la Milice n'aurait connu une activité aussi néfaste aux intérêts de la France. Jour et nuit, j'essais de contrecarrer leur action, mais les "mouchards" de Darnan et de Doriot sont toujours à mes trousses. Aujourd'hui, c'est eux, demain.... ce sera mon tour".

Ainsi me parla BOUSQUET en fin d'année 1943.

Il était sincère. Au poste qu'il occupait à Vichy, il s'acharnait à limiter, comme il disait, les "dégâts". A ce jour, il savait que ses lendemains étaient à lui aussi incertains. Au cours de notre conversation, je fus amené à lui parler de mon activité clandestine; spontanément, il m'en félicita et offrit de me délivrer des papiers "officiels" pour m'aider à passer les "barrages" de la Milice et de la Gestapo. Il me donna l'adresse de ses parents à Montauban pour me réfugier chez eux si j'étais inquiété. L'attitude de BOUSQUET n'était pas et ne pouvait être celle d'un collaborateur.

Aussi, aujourd'hui, je suis parfaitement à l'aise pour lui délivrer cette attestation et affirmer que René BOUSQUET, grand Patriote, foncièrement Républicain, n'a jamais eu qu'un seul but, qu'une seule pensée, Servir la France. Son acquittement pur et simple ne fait aucun doute pour ceux qui, comme moi, l'ont connu aux heures les plus sombres de notre histoire.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.



au pour la vérification de la signature
13841 - 50 a. 10000 - 11000
Lyon, le 23 AOÛT 1949

7

12 JUIN 1943

N° 6099 S.G. Pol.

- N O T E -

pour Monsieur J.P. MARTIN

Par ordre de Monsieur BOUSQUET
il y a lieu de faire procéder immédiatement à la libération du nommé CASSOU Jean né le 9-7-1897 à Deusso (Espagne) de nationalité française, actuellement interné.

*Le Chef du Cabinet**Signé : WEBER*